EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 23 mars 2023

Direction Générale des Services - N° 21.03.2023.43

<u>Objet : Projet de motion – Installation d'une aire d'accueil de grand passage sur la commune de Tourville-la-Rivière</u>

Date de la convocation : 15 mars 2023 Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 18 Nombre de votants : 25

PRESENTS:

M. Frédéric MARCHE, Mme Fabienne TELLIEZ, M. David BEAUCOUSIN, Mme Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mme Hawa HAMIDOU, M. Rachid ARBI, Mme Monique COLOMBOTTI, M. Yaya SARR, Mme Sylvie OMONT, M. Rosario TARSIA, Mme Valérie HOULIER, MM. Stéphane FAUCHE, Guy KIVATA, Mme Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mme Laëtitia LEFEBVRE, Evelyne LERICHE.

POUVOIRS:

M. Jean-David HOUNKPATI a donné pouvoir à Mme Fabienne TELLIEZ.
M. Philippe LEFEBVRE a donné pouvoir à M. David BEAUCOUSIN.
Mme Coumba SALL a donné pouvoir à Mme Mélanie DELACOUR.
M. Infali DABO a donné pouvoir à Mme Sylvie OMONT.
M. Frédéric LEBALLEUR a donné pouvoir à Mme Hawa HAMIDOU.
Mme Alexandra EMERY a donné pouvoir à M. Rachid ARBI.

Mme Corine PALMENTIER a donné pouvoir à M. Frédéric MARCHE.

ABSENTS:

M. Ibrahim DEM. Mme Clélia DEM.

SECRETAIRE DE SEANCE: GUY KIVATA

RAPPORTEUR: Frédéric MARCHE

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Suite à la décision du Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime d'installer une aire de grand passage des gens du voyage à Tourville-la-Rivière permettant d'accueillir jusqu'à 400 caravanes, il vous est proposé la motion suivante.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Projet de motion - Installation d'une aire d'accueil de grand passage sur la commune de Tourville-la-Rivière

Date de transmission de l'acte :

27/03/2023

Date de réception de l'accusé de

27/03/2023

réception :

Numéro de l'acte :

21-03-2023-43 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

076-217601780-20230323-21-03-2023-43-DE

Date de décision :

23/03/2023

Acte transmis par :

Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

9. Autres domaines de competences

9.4. Voeux et motions

Initialement, cette aire devait être installée sur la commune de Oissel, mais le Conseil Métropolitain a décidé de voter contre ce projet lors de son Conseil Métropolitain de novembre 2022, ce qui a conduit à cette nouvelle décision de la Préfecture.

Il s'agit d'une décision répondant à une obligation réglementaire d'accueil des gens du voyage que nous ne remettons pas en cause. Néanmoins, nous ne pouvons que regretter l'absence de concertation tant avec les élus de l'Agglomération qu'avec les principaux concernés.

Le site des Béguines se situe juste à côté de la base de loisirs de Bédanne, qui accueille le Club de Voile dont la réputation dépasse le territoire Métropolitain.

Par ailleurs, cette base de loisirs attire chaque année des milliers de visiteurs venus de toute l'Agglomération Elbeuvienne et fait l'objet actuellement d'une étude pour développer son activité.

Aussi, il est souhaité que le projet d'aménagement d'une aire d'accueil de grand passage sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie fasse l'objet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, en prenant compte des réalités sociales et économiques des territoires.

VU l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE cette motion afin que le projet d'aménagement d'une aire d'accueil de grand passage sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie fasse l'objet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, en prenant en compte des réalités sociales et économiques des territoires et en autorisant Monsieur le Maire à intervenir auprès de toutes les instances et à signer tous documents relatifs à cette présente délibération.

Pour copie conforme,

Cléon, le 23 mars 2023

Le Maire,

Frédéric MARCHE

